

APPEL A MANIFESTATION D'INTERETS

.....

Recrutement d'un groupe de consultants chargé d'effectuer une étude de référence (Baseline) du projet TARSPRO II

.....

Ouverture de l'appel : 15 mai 2026
Clôture de l'appel : 25 mai 2026

.....

AMI N° 08-2026

Le Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricoles (CORAF) est une organisation sous-régionale créée en 1987. Il compte actuellement 23 systèmes nationaux de recherche agricole (SNRA) dans 23 pays : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap-Vert, République centrafricaine, Tchad, Congo, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

Le projet Technologies et Innovations Agricoles pour l'Accroissement de la Résilience des Systèmes de Production et des Exploitations Familiales en Afrique de l'Ouest et du Centre (TARSPRO Phase II), financé par la Direction du Développement et de la Coopération Suisse (DDC) et mis en œuvre par le CORAF, s'inscrit dans les priorités régionales de transformation agricole, notamment celles portées par la politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP) et les Programmes Nationaux d'Investissement Agricole (PNIA) des pays partenaires.

Dans un contexte marqué par une pression accrue sur les systèmes de production agricoles, liée à la variabilité climatique, à la dégradation des ressources naturelles, ainsi qu'aux chocs économiques et sécuritaires, les exploitations agricoles familiales demeurent confrontées à de faibles niveaux de productivité et à une vulnérabilité persistante. Par ailleurs, bien que de nombreuses technologies et innovations agricoles (T&I) éprouvées soient disponibles au sein des systèmes nationaux de recherche agricole et des partenaires techniques, leur niveau d'adoption reste limité, en raison de contraintes liées à l'accès à l'information, aux services de conseil, au financement, ainsi qu'aux marchés.

Dans cette perspective, TARSPRO Phase II vise à favoriser une mise à l'échelle massive, inclusive et durable des T&I, à travers une approche systémique combinant : (i) le renforcement des plateformes d'innovation et des cadres de concertation multi-acteurs, (ii) le développement de partenariats stratégiques avec les opérateurs privés, (iii) l'amélioration de l'accès aux services agricoles (financement, assurance, conseil), et (iv) l'intégration des dimensions transversales, notamment le genre, la jeunesse, la nutrition et la résilience climatique.

Le projet ambitionne ainsi de contribuer à des résultats mesurables, notamment : (i) une augmentation du taux d'adoption des T&I pour atteindre au moins 60 %, (ii) un accroissement du nombre d'utilisateurs actifs des technologies et innovations agricoles à hauteur de 975 000 bénéficiaires, dont au moins 40 % de femmes et 60 % de jeunes, et (iii) une amélioration des rendements des exploitations agricoles familiales d'au moins 30 %.

Dans ce cadre, la mise en place d'un système de suivi-évaluation robuste constitue une exigence stratégique pour assurer le pilotage efficace du projet, la redevabilité vis-à-vis des partenaires techniques et financiers, ainsi que la capitalisation des connaissances produites. Toutefois, au démarrage de la Phase II, les valeurs de référence des principaux indicateurs du cadre logique ne sont pas encore établies de manière harmonisée à l'échelle des pays d'intervention (Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger et Tchad), ce qui limite la capacité du projet à mesurer les progrès et à documenter ses effets de manière rigoureuse.

La réalisation d'une étude de référence (baseline) s'impose dès lors comme une étape critique. Elle permettra non seulement d'établir les valeurs initiales des indicateurs du projet, mais également de générer des données désagrégées et comparables entre pays, de mieux caractériser les systèmes de production et les profils des bénéficiaires, et d'identifier les contraintes structurelles et opportunités d'adoption des T&I. En outre, cette étude contribuera à alimenter le dispositif de gestion des connaissances du CORAF, en fournissant des évidences empiriques utiles pour l'orientation stratégique du projet et la diffusion des bonnes pratiques à l'échelle régionale.

Les résultats de l'étude de baseline constitueront ainsi un socle fondamental pour le suivi des performances, l'évaluation des effets et impacts du projet, ainsi que pour l'ajustement continu des stratégies de mise en œuvre, dans une logique d'apprentissage et d'amélioration continue. C'est ce qui justifie le présent appel à candidature pour le recrutement d'un consultant pour la réalisation de cette étude dans les cinq pays d'intervention du projet.

C'est dans ce contexte que le CORAF recherche un groupe de consultants en vue de mener une étude de référence du projet TARSP II.

Le Directeur Exécutif du CORAF invite les groupes de consultants répondant aux critères de qualification, à manifester leurs intérêts pour cet appel en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour effectuer de tels services (Compréhension des termes de références, méthodologie, références d'exécution de contrats similaires au cours des 5 dernières années, CV des experts clés proposés, les diplômes et attestations de travail etc.).

La liste restreinte des groupes de consultants sera établie suivant les règles contenues dans le Manuel de procédures administratives, financières et comptables du CORAF pour la sélection de Consultants selon la méthode de Sélection Fondée sur un Budget Déterminé (SFBD). Une demande de propositions sera transmise aux groupes de consultants retenus en vue de la consultation.

Les groupes de consultants intéressés remplissant les conditions requises peuvent obtenir des informations supplémentaires auprès du Secrétariat Exécutif du CORAF via a.tchango@coraf.org et copie à procurement@coraf.org.

Les candidatures doivent être soumises par e-mail à l'adresse ci-après : procurement@coraf.org au plus tard le **25 mai 2026 à 17h00 GMT**.

**Le Directeur Exécutif
Dr Moumini SAVADOGO**

TERMES DE RÉFÉRENCE

Recrutement d'un groupe de consultants chargé d'effectuer une étude de référence (Baseline) du Projet TARSPRO Phase II

Pays : Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger, Tchad

1. Contexte et justification

Le projet Technologies et Innovations Agricoles pour l'Accroissement de la Résilience des Systèmes de Production et des Exploitations Familiales en Afrique de l'Ouest et du Centre (**TARSPRO Phase II**), financé par la Direction du Développement et de la Coopération Suisse (DDC) et mis en œuvre par le CORAF, s'inscrit dans les priorités régionales de transformation agricole, notamment celles portées par la politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP) et les Programmes Nationaux d'Investissement Agricole (PNIA) des pays partenaires.

Dans un contexte marqué par une pression accrue sur les systèmes de production agricoles, liée à la variabilité climatique, à la dégradation des ressources naturelles, ainsi qu'aux chocs économiques et sécuritaires, les exploitations agricoles familiales demeurent confrontées à de faibles niveaux de productivité et à une vulnérabilité persistante. Par ailleurs, bien que de nombreuses technologies et innovations agricoles (T&I) éprouvées soient disponibles au sein des systèmes nationaux de recherche agricole et des partenaires techniques, leur niveau d'adoption reste limité, en raison de contraintes liées à l'accès à l'information, aux services de conseil, au financement, ainsi qu'aux marchés.

Dans cette perspective, TARSPRO Phase II vise à favoriser une mise à l'échelle massive, inclusive et durable des T&I, à travers une approche systémique combinant : (i) le renforcement des plateformes d'innovation et des cadres de concertation multi-acteurs, (ii) le développement de partenariats stratégiques avec les opérateurs privés, (iii) l'amélioration de l'accès aux services agricoles (financement, assurance, conseil), et (iv) l'intégration des dimensions transversales, notamment le genre, la jeunesse, la nutrition et la résilience climatique.

Le projet ambitionne ainsi de contribuer à des résultats mesurables, notamment : (i) une augmentation du taux d'adoption des T&I pour atteindre au moins 60 %, (ii) un accroissement du nombre d'utilisateurs actifs des technologies et innovations agricoles à hauteur de 975 000 bénéficiaires, dont au moins 40 % de femmes et 60 % de jeunes, et (iii) une amélioration des rendements des exploitations agricoles familiales d'au moins 30 %.

Dans ce cadre, la mise en place d'un système de suivi-évaluation robuste constitue une exigence stratégique pour assurer le pilotage efficace du projet, la redevabilité vis-à-vis des partenaires techniques et financiers, ainsi que la capitalisation des connaissances produites. Toutefois, au démarrage de la Phase II, les valeurs de référence des principaux indicateurs du cadre logique ne sont pas encore établies de manière harmonisée à l'échelle des pays d'intervention (Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger et Tchad), ce qui limite la capacité du projet à mesurer les progrès et à documenter ses effets de manière rigoureuse.

La réalisation d'une étude de référence (baseline) s'impose dès lors comme une étape critique. Elle permettra non seulement d'établir les valeurs initiales des indicateurs du projet, mais également de générer des données désagrégées et comparables entre pays, de mieux caractériser les systèmes de production et les profils des bénéficiaires, et d'identifier les contraintes structurelles et opportunités d'adoption des T&I. En outre, cette étude contribuera à alimenter le dispositif de gestion des connaissances du CORAF, en fournissant des évidences empiriques utiles pour l'orientation stratégique du projet et la diffusion des bonnes pratiques à l'échelle régionale. Les résultats de l'étude de baseline constitueront ainsi un socle fondamental pour le suivi des performances, l'évaluation des effets et impacts du projet, ainsi que pour l'ajustement continu des stratégies de mise en œuvre, dans une logique d'apprentissage et d'amélioration continue. C'est ce qui justifie le présent appel à candidature pour le recrutement d'un consultant pour la réalisation de cette étude dans les cinq pays d'intervention du projet.

2. Objectifs de l'étude

❖ Objectif général

Cette étude vise à déterminer les valeurs de référence des indicateurs clés du projet TARSPRO Phase II dans les pays d'intervention.

❖ Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement, il s'agit, de :

- Déterminer les valeurs initiales des indicateurs du cadre logique du projet ;
- Analyser le niveau actuel d'adoption des technologies et innovations agricoles ;
- Identifier les contraintes d'accès, d'utilisation et de diffusion des T&I ;
- Proposer un dispositif méthodologique pour le suivi des indicateurs ;
- Produire une base de données fiable et exploitable pour le système S&E ;
- Analyser la rentabilité économique des systèmes de production et des technologies promues ;

- Évaluer les coûts d'accès et d'utilisation des T&I pour les exploitations agricoles familiales ;
- Mesurer les niveaux de revenus des exploitations agricoles familiales ;
- Analyser l'accès des producteurs aux services financiers (crédit, assurance) ;
- Établir des indicateurs de référence sur la performance économique des exploitations.

NB : Intégrer les dimensions **genre climat et nutrition** dans les différentes analyses

3. Résultats attendus

- Une méthodologie validée par le CORAF et les parties prenantes ;
- Des données fiables, désagrégées et représentatives ;
- Une base de données complète, documentée et exploitable ;
- Une analyse approfondie des indicateurs du projet ;
- Une analyse des revenus et la productivité :
 - ✓ *revenu agricole moyen par ménage*
 - ✓ *revenu par filière*
 - ✓ *rendement moyen par culture/activité*
 - ✓ *valeur de production*
- Une analyse de la rentabilité :
 - ✓ *coût de production par spéculation ;*
 - ✓ *marge brute ;*
 - ✓ *ratio bénéfice/coût (B/C) ;*
 - ✓ *rentabilité des T&I (comparatif adoptants/non adoptants)*
- Une analyse de l'accès au financement :
 - ✓ *% producteurs ayant accès au crédit ;*
 - ✓ *montant moyen de crédit agricole ;*
 - ✓ *accès à l'assurance agricole*
 - ✓ *contraintes d'accès au financement*
- Une analyse de l'accès au marché des T&I :
 - ✓ *% production commercialisée ;*
 - ✓ *prix moyen de vente ;*
 - ✓ *types de circuits de commercialisation ;*
- Une analyse de l'inclusion économique :
 - ✓ *revenus des femmes*
 - ✓ *revenus des jeunes*
 - ✓ *accès différencié aux ressources économiques*
- Coût de production par spéculation
- Un rapport de référence validé au niveau régional.

4. Méthodologie attendue

Le groupe de consultants devra proposer une approche méthodologique rigoureuse incluant :

4.1 Approche générale

- Approche **mixte** : quantitative et qualitative,
- Triangulation systématique des sources de données.

4.2 Exigences obligatoires (critères éliminatoires)

Toute méthodologie devra impérativement inclure :

- Un **plan d'échantillonnage détaillé et justifié**, incluant :
 - ✓ Taille de l'échantillon par pays,
 - ✓ Méthode de tirage,
 - ✓ Niveau de représentativité.

NB : *Toute soumission ne présentant pas ces éléments sera rejetée.*

- Une description claire du **dispositif de collecte multi-pays**, incluant :
 - ✓ Organisation des équipes nationales,
 - ✓ Mécanisme de supervision régionale,
 - ✓ Élaboration d'un questionnaire harmonisé pour les pays.
- Un **dispositif d'assurance qualité des données**, comprenant :
 - ✓ Formation des enquêteurs,
 - ✓ Contrôle terrain,
 - ✓ Back-checks,
 - ✓ Procédures de validation.

4.3 Définition des unités statistiques et articulation avec l'échantillonnage

Afin d'assurer la cohérence des analyses et la comparabilité des résultats entre pays, le groupe de consultants devra préciser et justifier le choix des unités statistiques retenues pour chaque volet de l'étude. Cette définition conditionne directement la taille d'échantillon, la méthode de tirage et les pondérations à appliquer. Les unités suivantes seront distinguées :

- **Ménage agricole** : unité socio-économique de base pour les caractéristiques démographiques, les revenus, la consommation et l'accès aux services ;
- **Exploitation agricole** : unité de production pour les surfaces, les rendements, les pratiques culturales, l'adoption des T&I et les coûts de production ;
- **Individu (au sein du ménage)** : pour les analyses désagrégées par sexe, âge et statut, notamment en ce qui concerne l'inclusion économique, la prise de décision et la nutrition.

L'articulation entre ces unités devra être explicitée dans la note d'échantillonnage, notamment pour déterminer si les enquêtes couvrent les trois niveaux ou si certains modules sont administrés à des sous-échantillons spécifiques.

4.4 Collecte de données quantitatives

- Enquêtes auprès des exploitations agricoles familiales,
- Échantillonnage statistiquement représentatif dans chaque pays,
- Désagrégation obligatoire des données :
 - ✓ Sexe
 - ✓ Jeunes
 - ✓ Zones agroécologiques
 - ✓ Types de technologies
 - ✓ Types d'exploitation

Les variables économiques obligatoires à collecter dans le cadre de cette étude :

- Coûts détaillés de production
- Volumes produits et vendus
- Prix de vente
- Revenus agricoles et non agricoles
- Accès au crédit
- Accès aux intrants
- Niveau d'investissement

4.5 Collecte qualitative

- Entretiens semi-structurés
- Focus groups
- Études de cas

4.6 Outils de collecte

- Utilisation obligatoire d'outils numériques (KoboCollect),
- Mise en place de contrôles automatiques (cohérence, valeurs aberrantes).

4.7 Analyses spécifiques

- Analyse genre et inclusion sociale ;
- Analyse des risques climatiques ;
- Analyse nutritionnelle liée aux systèmes de production ;

4.8 Gestion et qualité des données (exigence obligatoire)

Le consultant devra :

- Fournir une **base de données nettoyée et documentée** ;
- Décrire les procédures de **data cleaning** ;

- Fournir un dictionnaire des variables ;
- Garantir la traçabilité des données ;

N.B: Les données devront être livrées en formats exploitables : **Excel**.

4.9 Analyse économique (obligatoire)

Le consultant devra intégrer une analyse économique structurée comprenant :

- **Analyse coût-bénéfice**
 - ✓ calcul des marges par activité
 - ✓ comparaison T&I vs pratiques traditionnelles
- **Analyse des chaînes de valeur**
 - ✓ identification des marges par acteur
 - ✓ analyse des contraintes économiques
- **Analyse d'accessibilité financière**
 - ✓ capacité d'investissement des producteurs
 - ✓ besoins en financement
- **Typologie économique des exploitations**
 - ✓ segmentation (petits, moyens, émergents)
 - ✓ niveau de commercialisation

4.10 Validation

Le rapport sera validé au cours d'un atelier régional.

5. Zone d'intervention

Cette étude se va se dérouler dans les cinq pays d'intervention du TARSPRO que sont : Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger et Tchad.

6. Livrables et chronogramme

Au cours de la réalisation de l'étude, les différents livrables attendus du consultant et leur délai sont consignés dans le tableau suivant :

Livrable	Délai	Observation
Rapport de démarrage	J+7	J : représente la date de signature du contrat entre le CORAF et le consultant
Outils validés	J+10	
Rapport provisoire	J+30	
Atelier validation	J+35	
Rapport final + Base	J+40	
➤ Base de données économique exploitable		
➤ Tableaux de rentabilité par filière		
➤ Profils économiques des exploitations		

7. Organisation de la mission

Le groupe de consultants travaillera en étroite collaboration avec :

- L'unité régionale du projet (CORAF) ;
- Les équipes nationales (INRAB, INERA, IER, INRAN, ITRAD) ;
- Les opérateurs d'affaires.

8. Profil des consultants

Le **Consultant principal** doit constituer un groupe de consultants qualifiés et disponibles pour assurer la mission de façon convenable.

Les consultants proposés dans les pays de l'étude (Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger, Tchad) doivent avoir une bonne connaissance du secteur agricole du pays et des mécanismes de mise à l'échelle des technologies et innovations agricoles, une bonne expérience pratique sur la conduite des collectes de données de base (baseline) et d'impact (endline).

Le groupe de consultants devant assurer la mission comprendra :

- **Un consultant principal, Chef de mission.**
- **Et au moins un consultant qualifié dans chaque pays de l'étude.**

Le Consultant principal ou Chef de mission disposera :

Qualifications

- Master ou Doctorat en économie, économie agricole, évaluation des politiques publiques, statistiques ou domaine connexe.

Expérience

- Minimum 10 ans d'expérience dans les études agricoles,
- Expérience avérée en études baseline multi-pays,
- Expérience confirmée en suivi-évaluation,

- Expérience en analyse coût-bénéfice,
- Expérience en études chaînes de valeur,
- Expérience en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Compétences clés

- Conception d'échantillonnage,
- Analyse statistique avancée,
- Intégration genre/climat/nutrition,
- Coordination d'équipes terrain multi-pays.

Les autres consultants qualifiés dans les pays de l'étude disposeront :

Qualifications

- Master en économie, économie agricole, évaluation des politiques publiques, statistiques ou domaine connexe.

Expérience

- Minimum 5 ans d'expérience dans les études agricoles,
- Expérience avérée en études baseline multi-pays,
- Expérience confirmée en suivi-évaluation,
- Expérience en analyse coût-bénéfice,
- Expérience en études chaînes de valeur,
- Expérience en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Compétences clés

- Conception d'échantillonnage,
- Analyse statistique avancée,
- Intégration genre/climat/nutrition,
- Coordination d'équipes terrain multi-pays.

9. Durée et budget

- **Durée** : 40 jours d'honoraires (*c'est-à-dire 8 semaines sans samedi ni dimanche*).
- **Budget** : 20.000.000 FCFA

Par rapport au budget de l'étude, le consultant principal devra démontrer sa capacité à mobiliser des équipes nationales pour optimiser les coûts.

10. Propriété des données

Toutes les données collectées dans le cadre de cette mission sont la propriété exclusive du CORAF.

Le groupe de consultants ne pourra en faire usage sans autorisation préalable.

11. Modalités de soumission

Les dossiers de candidature devront inclure :

- Une méthodologie complète incluant le plan d'échantillonnage ;
- Un chronogramme détaillé ;
- Les CV des experts clés ;
- Des références de missions similaires.

12. Délai de soumission des offres

Les candidatures seront reçues par voies électronique sous format PDF à l'adresse : procurement@coraf.org avec copie à l'adresse a.tchango@coraf.org, au plus tard le **25 mai 2026** **délai de rigueur**. Toute offre soumise en dehors de cette période ne sera pas considérée.

FRAUDES, CORRUPTION, CONFLITS D'INTERET, EXPLOITATION, ABUS SEXUEL ET HARCELEMENT SEXUEL

Fraudes, corruption : les soumissionnaires, fournisseurs, entrepreneurs et leurs sous-traitants doivent observer, lors de la passation et de l'exécution des contrats les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. En particulier, ils doivent éviter tout acte de corruption et toutes manœuvres frauduleuses, collusoires, coercitives ou obstructives dans le but d'octroyer ou d'obtenir un marché passé par le CORAF. Tout comportement déviant fera l'objet de sanctions appropriées (annulation du marché, exclusion des marchés futurs passés par le CORAF, licenciement du personnel du CORAF coupable de ces actes.

Conflits d'intérêts : Les règles du CORAF exigent que toute entreprise qui participe à une procédure de passation de marchés ne se trouve pas en situation de conflits d'intérêts. Deux cas de figure peuvent être envisagés :

- L'entreprise fournit des biens, des travaux ou des services (autres que des services de consultants) qui font suite ou sont directement liés aux services de conseil pour la préparation ou l'exécution d'un projet qu'elle a fourni ou qu'une entreprise qui lui est affiliée a fournis ;
- L'entreprise (son personnel y compris) entretient une proche relation d'affaires ou familiale avec un membre du personnel du CORAF : i) qui intervient directement ou indirectement dans la préparation du dossier d'appel d'offres ou des spécifications du marché, et/ou dans le processus d'évaluation pour ledit marché ; ou ii) qui pourrait intervenir dans l'exécution ou la supervision de ce même marché.

L'expression « **Exploitation et Abus Sexuels (EAS)** » englobe les significations ci-après :

- L' « **Exploitation Sexuelle** » (ES), définie comme le fait d'abuser ou de tenter d'abuser d'un état de vulnérabilité, de pouvoir différentiel ou de confiance à des fins sexuelles, incluant, mais sans y être limité, le fait de profiter monétairement, socialement ou politiquement de l'exploitation sexuelle d'une autre personne;
- Les « **Abus Sexuels** » (AS), définis comme toute intrusion physique ou menace d'intrusion physique de nature sexuelle, soit par force ou sous des conditions inégales ou par coercition ;
- Le « **Harcèlement Sexuel** » (HS) est défini comme toute avance sexuelle importune, toute demande de faveurs sexuelles ou tout autre comportement verbal ou physique à connotation sexuelle par le personnel de l'Entrepreneur à l'égard d'autres personnels de l'Entrepreneur ou du Maître d'Ouvrage ;

Toute entreprise qui s'avérerait être en situation de conflit d'intérêts ou d'exploitation, d'abus ou d'harcèlement sexuel ne pourra obtenir un marché du CORAF.

(Fin du document)